

APROPOS DE... une commission d'enquête sur l'avortement

On apprend, par la bouche du député Claude VISSAC, lors des questions au gouvernement du 26/05/93, qu'en 1984 le gouvernement socialiste a élaboré un dispositif de remboursement des mutuelles gérant la Sécurité Etudiante, et que ce dispositif a curieusement favorisé la seule MNEF (Mutuelle Nationale des Etudiants de France), qui a perçu 62% de plus que les autres mutuelles (plus de 13 millions de francs). (BAN, 02/06/93)

Dans le même temps, on apprend que le parlement anglais a nommé une commission d'enquête sur la pratique et les résultats de la loi sur l'avortement (datant, dans ce pays, de 1967). La commission se penchera en particulier sur les séquelles de l'avortement sur les femmes, et sur les pratiques des avortoirs. (CCFL Newsletter, 03/93)

Rapprocher les deux événements n'est pas dénué d'intérêt. Certainement, une commission d'enquête sur la pratique et les conséquences de l'avortement en France ne serait pas plus superflue qu'au Royaume-Uni.

Que le gouvernement ait favorisé la seule mutuelle étudiante qui gère directement un avortoir, tient des "centres d'information sexualité - entretiens pré-IVG", rembourse l'avortement mais ni les frais d'hospitalisation liés à la grossesse, ni ceux de l'accouchement*, voilà qui mérite au moins d'y regarder de plus près.

Mais ce n'est pas tout.

Que l'on songe à l'étonnante aide apportée par Claude Evin, alors ministre de la santé, à la promotion d'un laboratoire privé, Roussel-Wclaf, et à sa pilule abortive;

Que l'on pense à la subvention de 1,5 million de francs versée par le même gouvernement au premier lobby pro-avortement, le Mouvement Français du Planning Familial, tandis que les associations caritatives d'aide aux futures mères -les seules à offrir réellement à la femme la liberté matérielle de choisir son enfant - ne vivent que de la générosité de la population;

Que l'on considère avec sérieux l'étonnante Commission

parlementaire chargée des questions démographiques, instituée par la loi Pelletier (2^e loi sur l'avortement, 1979), qui, depuis belle lurette n'a publié aucun rapport faute de jamais se réunir;

Que l'on pense au fait incroyable qu'il n'existe au sein de l'INSERM aucune unité chargée d'étudier les conséquences médicales de l'avortement, un acte chirurgical pourtant appliqué depuis 18 ans sur 3 millions de femmes, et dont on sait qu'il produit des stérilités.

Que l'on pense à la censure télévisée dont le documentaire «Le Cri silencieux» est l'objet.

La liste serait longue des sujets à enquêter. Car c'est la nature même des thèses en faveur de l'avortement que d'être bâties sur le mensonge. En ce domaine, la dernière chose qu'un militant pro-vie ait à craindre, c'est la vérité.

Quand à la classe politique, faut-il qu'elle soit couarde et dépourvue de tout attachement pour le bien public, pour refuser de voir en face la réalité de l'avortement et se plonger ainsi la tête dans le sable ?

Qui eut crû que Lyssenko ressusciterait quelque part entre l'Elysée, Matignon, et la rue de l'Université ?

Il n'y a pas pire sourd...

F. PASCAL

*Brochure MNEF : Le partenaire santé de vos études. 93/94.

ACTUALITÉS

Avortement

France : le 13/07/93, le tribunal de Bordeaux a déclaré irrecevables sept des neuf associations pro-avortement qui prétendaient se constituer parties civiles dans le jugement des 18 militants pro-vie qui avaient bloqué le fonctionnement de l'avortoir de l'hôpital St-Andréenmai 1992. Le jugement de fond a été reporté, quant à lui, au 18/11/93 à 09h00. Les parties civiles rejetées sont : La Ligue des Droits de l'Homme, Groupe de Femmes de Bordeaux, Centre d'accueil-consultation- informa-

Sommaire

Editorial :	p. 1	Bibliographie :	p. 5
Actualités :	p. 2	Écoutez pour vous :	p. 8
Agenda :	p. 5		

tion-sexualité, Confédération nationale du mouvement français pour le planning familial, Fédération régionale d'Aquitaine du planning familial, Union des femmes françaises, Association nationale des centres d'interruptions de grossesse et de contraception. Les deux parties civiles restantes sont : Centre Hospitalier régional de Bordeaux et Confédération française des travailleurs (CFDT).

(Présent, 16/07/93; Sud-Ouest, 14/07/93)

France : par un décret n° 93-454 et un arrêté du 23/03/93 (JO du 25/03/93 quelques jours avant de perdre le pouvoir, le gouvernement socialiste a fourni une dernière preuve d'allégeance au lobby pro-avortement en décidant que les associations qui agissent dans le cadre des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial mis en place selon les dispositions de la loi sur la régulation des naissances ne bénéficieront désormais d'une aide financière de l'Etat que dans la mesure où elles assumeront les entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus à l'article L. 162-4 du code de la santé publique et l'accompagnement post-avortement. L'Association pour l'objection de Conscience à toute Participation à l'Avortement (AOCPA) a entrepris une action judiciaire contre ce décret qui, selon elle, viole la clause de conscience prévue dans la loi Veil.

(Juris association, 15/06/93)

Etats-Unis : le 08/06/93, l'Etat du Nebraska a voté une loi pro-vie garantissant à la femme le droit de connaître la vérité sur l'avortement avant de le subir. Par 38 voix contre 9, il a institué une procédure garantissant à toute femme demandant un avortement une information complète, 24 heures avant tout avortement, sur les risques qu'elle encourt, les alternatives à l'avortement, et les découvertes scientifiques les plus récentes concernant le développement de l'enfant-à-naître. La loi permet à la femme de poursuivre l'avorteur en justice si l'information ne lui a pas été fournie.

Le gouverneur de l'Etat a signé la nouvelle mesure des le 09/06/93. En 1990, un sondage effectué par le Lincoln Journal avait montré que 82% de la population de cet Etat étaient favorables à cette mesure de ce type.
(NRL News 14/06/93)

Etats-Unis : lors d'une élection sénatoriale partielle au Texas, AM Richard, sénateur sortant et farouche partisan de l'avortement, a été battu, à 68% des voix, par Ray Bailey Hutchison. Bien que cette dernière ne soit pas opposée à l'avortement, elle l'est au projet de loi FOCA (voir TransVIE-mag n° 46, p.2) et au remboursement de l'avortement par l'Etat. En novembre déjà un sénateur texan qui s'était publiquement vanté d'être favorable à l'avortement-sur-demande avait été battu.

(NRL News 14/06/93)

Etats-Unis : selon un sondage réalisé en Virginie en 1992, les personnes de revenu faible ou modeste sont plus favorables à une interdiction du remboursement de l'avortement par les Etats que les personnes plus aisées. L'organe législatif de l'Etat ayant récemment voté (le 04/06/93) un plan d'aide médicale sociale bannissant le remboursement, le gouverneur de l'Etat, pro-avortement, l'a signé puis, dans une procédure invraisemblable, a ordonné à son procureur de l'Etat d'attaquer en justice le plan qu'il venait de signer.

(NRL News, 14/06/93)

Etats-Unis : le 14/06/93, l'avorteur Abu Hayat a été condamné à

29 années de prison, dont 9 années fermes. Le 17/03/91, il avait demandé 300 \$ pour un avortement à une de ses clientes. Puis, alors qu'il avait entamé le processus d'avortement, s'était arrêté pour réclamer 500 \$ supplémentaires à sa cliente. Celle-ci lui ayant fait savoir qu'elle n'avait pas les moyens de réunir cette somme, il l'avait alors renvoyée chez elle sans achever son geste. Le 25/10/91, il avait renvoyé chez elle une autre patiente en lui faisant croire que son avortement était terminé, alors qu'il n'avait arraché qu'un bras de sa victime, qui est née dans cet état le lendemain.

(NRL News 14/06/93)

Etats-Unis : un avorteur de New-York, le Dr. David Benjamin, a provoqué la mort d'une de ses patientes au cours d'un avortement pratiqué alors qu'il était sous le coup d'un sursis de révocation pour négligence et incompétence.

(Herald Trib. Int. 19/07/93)

Etats-Unis : à l'occasion de son passage devant le Sénat pour sa nomination à la cour suprême, le juge Ruth B. Ginsburg a réaffirmé le 21/07/93 qu'elle approuvait totalement la liberté de l'avortement pour la femme, affirmant «C'est son corps, sa vie».

(Herald Trib. Int. 22/07/93)

Etats-Unis : le projet de loi pro-avortement Freedom of Choice Act (FOCA, cf TransVIE-mag n° 46) rencontre une opposition très sérieuse au Congrès, où même les partisans du projet ont fini par se diviser sur certains points du projet.

(Herald Trib. Int. 15/06/93)

Etats-Unis : récapitulatif des diverses lois votées en 1993 concernant l'avortement dans les Etats-Unis : La Virginie Occidentale a banni le remboursement de l'avortement; le Nebraska, le Dakota du Sud et l'Utah ont passé des lois instituant un droit d'information pour les femmes réclamant l'avortement; le Dakota du Sud, premier Etat à le faire, a institué une demande obligatoire d'autorisation parentale avant tout avortement sur une mineure, sans prévoir aucune alternative judiciaire. Le Dakota du sud a également passé une loi bannissant l'utilisation de tissus d'enfants avortés pour les greffes, et une autre organisant une meilleure estimation des risques liés à la naissance et à l'avortement. Le Michigan a voté un amendement à une de ses lois préexistantes et requérant l'autorisation parentale. Dans l'Arkansas, une loi sur le harcèlement n'a été votée qu'après un amendement excluant son utilisation à l'encontre des manifestants pro-vie. Dans les îles Hawaï, une loi obligeant les assurances-santé à rembourser les moyens de contraception a été votée avec un amendement excluant l'avortement. Dans le Missouri, une loi instituant des dispensaires dans les écoles a été votée avec un amendement leur interdisant de conseiller l'avortement. Le Maine a voté une version locale du fameux projet de loi pro-avortement «FOCA». Le Colorado, le Connecticut, le Minnesota et l'Etat de Washington ont voté des lois dirigées contre les manifestants pro-vie devant les cliniques, et l'OREGON a rendu son code pénal applicable à ces manifestants. La Caroline du Nord a voté une augmentation des crédits de remboursement de l'avortement.

(NRL News, 14/06/93)

Etats-Unis : la ville de Chattanooga, dans le Tennessee, est devenue la plus grosse ville américaine à être libérée de l'avortement : la coalition pro-vie de la ville a racheté l'avortoir à l'occasion de la faillite de l'avorteur local. La coalition prévoit de transformer l'endroit en mémorial de l'holocauste américain de l'avortement, Dès à présent, on peut y lire l'inscription suivante

: «En mémoire des enfants morts de l'avortement à Chattanooga» (environ 37 000 enfants-à-naître ont péri dans cet avortoir).
(NRL News, 14/06/93)

Etats-Unis : environ 72 000 arrestations de militants pro-vie auraient eu lieu sur l'ensemble du territoire depuis les premières manifestations et opérations-sauvetage à l'extérieur ou dans les avortoirs depuis 1987.
(Life Advocate, 05/93)

Etats-Unis : le 25/03/93, le Dr. Seligman, un avorteur de San Diego, en Californie, qui pratiquait ce gagne-pain depuis 18 ans, a annoncé sa démission en raison des manifestations pro-vie dont il était la cible depuis quelques mois.
(Life Advocate, 06/93)

AVORTEMENT PAR «D & X»

TransVIE-mag a rapporté dans son édition n° 45 l'apparition aux Etats-Unis d'une nouvelle technique d'avortement particulièrement illustrative de la barbarie de ce crime légal Aux Etats-Unis, l'adivulgence de l'existence de cette méthode par les organisations pro-vie a soulevé une vague de dénigrement de la part des lobbies pro-avortement qui, dans les grands quotidiens, par courrier des lecteurs interposés, ont mis en doute la crédibilité de la description. La controverse a amené l'AMA (Association Médicale Américaine), une organisation professionnelle médicale qui manifeste pourtant une tendance pro-avortement, à conduire une enquête dont les résultats ont été publiés officiellement dans l'édition du 05 juillet de l'American Medical News. Dans cet article, les deux principaux utilisateurs de cette méthode, les Dr. Haskell et McMahon, interrogés, confirment :

- que les bébés sont pour la plupart vivants jusqu'à la fin de l'acte, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'avorteur perce la base du crâne);
- que les graphiques utilisés par les organisations pro-vie pour décrire la méthode [Cf TransVIE-mag n° 45] sont «fidèles à la réalité d'un point de vue technique» ;
- qu'en ce qui concerne le nombre d'avortements de troisième trimestre aux Etats-Unis, l'estimation reprise par la National Right to Life Federation (4 000/an) était «probablement plus juste» que celle donnée par la Fédération Nationale de l'avortement (NAF) (300 à 500/an);

Le Dr Haskell a confirmé qu'il pratiquait ces avortements après la 22^{ème} semaine de grossesse (24 semaines d'aménorrhée), et le Dr McMahon qu'il les pratiquait jusqu'à la 40^{ème} semaine (c'est-à-dire jusqu'à la veille de la naissance). Confronté à ces preuves, la NAF a reconnu qu'elle avait adressé à un éditeur des informations fausses dans le but de dénigrer les articles pro-vie décrivant le nouveau procédé.

(NRL News 14/07/93)

Avortement

Etats-Unis : une antenne locale de l'Organisation nationale des femmes (NOW), un important lobby pro-avortement, a été condamnée à verser \$ 22 138 à l'organisation pro-vie Moral Majority en dédommagement des honoraires que cette dernière a dû payer pour se défendre d'une attaque en justice ayant tourné à son avantage.

(Life Advocate, 06/93)

Etats-Unis : l'ambassade américaine à Londres a refusé au journaliste russe Serguei Markus le visa que celui-ci réclamait pour se rendre aux Etats-Unis à la conférence pro-vie de Human

Life International. L'administration américaine a utilisé l'alibi selon lequel M. Markus n'aurait pas fourni de preuves suffisantes de sa volonté de retourner en Russie après son séjour, pour refuser son visa à ce journaliste qui dirige la toute nouvelle division des programmes chrétiens sur la radio d'Etat russe.
(Life Advocate, 06/93)

Contrôle des naissances

Pays-Bas : le parti démocrate-chrétien a publié un rapport dans lequel il réclame une réglementation interdisant aux couples d'avoir plus de deux enfants, au nom de la surpopulation. Mgr Hubertus Ernst, président de la Conférence des évêques, a déclaré que la décision du nombre d'enfants revient aux parents.
(Famille Chrétiennes, 22/07/93)

France : à l'occasion du Festival des sciences, de la Terre et de ses hommes, à Chamonix fin juin, le généticien Albert Jacquard a défendu les thèses malthusiennes et réclame que l'urgence de limiter les naissances soit enseignée aux enfants par l'école.

(Le Dauphiné - Libéré, 28/06/93)

La revue prestigieuse Far Eastern Economic Review retournerait-elle sa veste ? Force est de constater qu'elle vient de publier à deux reprises des éditoriaux étonnants dont le dernier, en date du 08/07/93, s'intitule «Libérez le peuple - la Chine a trop d'Etat, et non pas trop d'habitants». Ces éditoriaux se détachent singulièrement de la tendance malthusienne habituelle de la revue.

Abortifs

Etats-Unis : une nouvelle étude conduite par le Pr. Thomas W. Hilgers, de l'Institut Paul VI pour la Recherche en Reproduction humaine a mis en évidence le caractère abortif des implants dits «contraceptifs» Norplant (levonorgestrel). L'étude, conduite sur sept années, a mis en évidence les taux d'ovulation certains suivants :

- 1^{ère} année : 11,1 %
- 2^{ème} année : 61,9 %
- 3^{ème} année : 27,8 %
- 4^{ème} année : 43,5 %
- 5^{ème} année : 52,1 %
- 6^{ème} année : 73,7 %
- 7^{ème} année : 60,0 %

Moyennes Ovulation certaine : 44,4 %

Ovulation incertaine : 5,3 %

Anovulation certaine : 50,3 %

Par ailleurs le taux de grossesse trouvé a été de (0,2) 8,5 % (selon le poids de la femme). La comparaison du taux d'ovulation et du taux de grossesse démontre que le Norplant est abortif chez une proportion élevée d'utilisatrices. Le taux d'ovulation le plus faible (11,1 %) est observé la première année, lorsque la diffusion du levonorgestrel est à son maximum.

Le Norplant est utilisé en Finlande depuis la fin 83 et l'est maintenant dans 14 pays. Le brevet appartient à l'organisation de contrôle des naissances Population Council et est fabriqué, aux Etats-Unis, par Wyeth-Ayerst. Selon un porte-parole de ce laboratoire, le Population Council estime à 600 000 le nombre d'utilisatrices aux seuls Etats-Unis et à 1 000 000 dans les autres pays. Le système de capsules sous-cutanées, d'une efficacité de 5 ans coûte \$ 350 auxquels s'ajoutent \$ 150 à \$ 500 pour

l'insertion. L'arrêt de la méthode, qui survient dans 19% des cas, nécessite un enlèvement des capsules dont le coût s'ajoute aux précédents. [Population Council est l'organisme choisi par Roussel-Uclaf pour diffuser le RU 486 aux Etats-Unis].

(Life Advocate, 06/93)

Suicide

Europe : l'Organisation Mondiale de la Santé a ouvert à Stockholm (Suède) un centre d'étude et de prévention du suicide, en raison de l'augmentation de cette plaie sur le vieux continent.

(Herlad Trib. Int. 01/07/93)

RU 486

Etats-Unis / Canada : le 18/06/93, trois jour avant l'assemblée générale des actionnaires de Roussel-Uclaf en France, les organisations pro-vie américaines ont organisé des manifestations devant 11 usines de Hoechst Celanese, la filiale américaine de Hoechst, maison-mère de Roussel-Uclaf. D'autres manifestations ont été conduites devant l'ambassade de France et 11 consulats à travers le pays. Au Canada, Alliance Action a organisé des manifestations devant les bureaux de Hoechst et des consulats français. D'autres manifestations ont eu lieu en Australie, en Irlande, en Italie et en Autriche (une description plus détaillée de ces manifestations figure dans le bulletin la trêve de Dieu, mai-juin 93, BP 167, F-92805 Puteaux). Le 19/06/93, les 6 principaux cardinaux américains ont adressé à Hoechst AG, en Allemagne, une lettre de protestation contre la décision d'autoriser l'expérimentation du RU 486 aux Etats-Unis.

(NRL News, 14/06/93; La Trêve de Dieu, 05193)

PMA

France : selon un document intitulé «Désirer un enfant -Enjeux éthiques des procréations médicalement assistées -Des chrétiens s'expriment», le coût d'un enfant né par fécondation in-vitro revient en France au minimum à 170000F

(Document parvenu le 10/06/93)

France : le tribunal de grande instance de Rennes a rendu un verdict semblable à celui de Toulouse, refusant d'obliger un CECOS (Centre de conservation du sperme et des oeufs humains) à implanter sur une veuve de 40 ans les embryons congelés peu avant le décès de son mari.

(Le Quo t. du médecin, 05/07/93)

Bioéthique

France : la revue «Vu de France» poursuit son soutien à la Coordination «Respecter l'humain» en vue d'informer sur les enjeux du projet de loi sur la bioéthique que le Sénat doit étudier à l'automne. La revue organise une pétition, et s'entretient avec Michel Raoult, président de l'organisation pro-vie AOCPA, ainsi qu'avec Christine Boutin, député, dans son édition n° 14 du 01/07/93.

Euthanasie

Etats-Unis : le Procureur général du Michigan a fait appel de la décision d'un juge qui avait suspendu l'application de la récente

loi interdisant la complicité au suicide.

(NRL News, 14/05/93)

Etats-Unis : plusieurs Etats ont établi durant la session législative 1993 des lois de protection contre l'euthanasie. L'Indiana, le Tennessee et le Michigan ont voté des lois interdisant la complicité au suicide («assistance au suicide»). Dans le Minnesota et le Maryland, des amendements pro-vie ont été ajoutés aux lois existantes sur les décisions médicales. Ces amendements obligent l'institution d'accueil à exécuter la requête d'un patient si ce dernier demande explicitement à bénéficier de soins nécessaires à son maintien en vie. Dans le Maryland une loi similaire a été votée. Elle permet à des membres de l'entourage du patient de réclamer la poursuite des soins, même s'ils n'ont pas été mandates explicitement par ce dernier.

(NRL News, 14/06/93)

Propagande pro-avortement

France : le magazine Que Choisir Santé, qui se targue d'une «information objective et impartiale» a publié dans son édition n° 32 du 07/93 un article entièrement favorable à l'avortement, allant jusqu'à donner un comparatif de 20 avortoirs de province et de la région parisienne, (tarifs, technique utilisée, ...). constituant ainsi une publicité pour le RU 486 dont il n'est fait mention d'aucune des contre-indications figurant pourtant sur son mode d'emploi.

L'AOCPA a porté plainte contre cet article qui constitue une violation de la loi interdisant la publicité pour l'avortement.

Avortement sélectif

Chine : selon une étude menée sur 385 personnes à l'automne dernier, le sex-ratio à la naissance est passé à 118,5 garçons pour 100 filles, en raison des moyens techniques permettant de détecter le sexe de l'enfant in-utéro et de l'éliminer par avortement. Le sex-ratio à la naissance s'établit normalement à 105 garçons pour 100 filles.

(Herald trib. Int. 22/07/93)

Politique familiale

La politique familiale peut-elle avoir une incidence sur le chômage ? c'est ce que pense Thierry Boutet, dans un article publié sur deux éditions successives (n° 809 et 810) par Famille Chrétienne durant l'été.

France : à l'occasion du vote du projet de loi sur les pensions de retraites et la sauvegarde de la protection sociale par l'Assemblée Nationale le 07/07/93, défendu par Mme Veil, ministre des

TransVIE-mag®

7, rue du G^{al} Roland, 25000 BESANCON, FRANCE
☎ (33) 81 88 75 31 - Fax (33) 81 885 885

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON
Commission paritaire : n° 74 425

TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.

affaires sociales, le gouvernement a eu recours à la procédure du vote bloqué (article 44.3 de la Constitution) pour empêcher le vote de tout amendement, notamment celui de Christine Boutin qui réclamait une mesure favorable aux prestations familiales. (Présent, 09/07/93)

Démographie

France : l'INSEE (Institut National des Statistiques) a publié les données de la natalité pour 1992, qui s'établit à 743 000 contre 759 000 en 1991, soit un indice de fécondité de 1,73 contre 1,77. Par ailleurs elle signale que l'indice est encore descendu au premier trimestre 1993 pour s'établir à 1,65 enfant par femme. (Présent, 13 et 23/07/93; Le Monde, 10/07/93)

Personnalités

France : Elisabeth Guigou a pris le relais de Simone Veil à la présidence de l'association «Femmes d'Europe» (Le Figaro, 23/07/93)

Verbatim.

Jacques Attali, 1993. Ed. Fayard. 957 p. 195 FF. (Histoire du 1^{er} septennat de François Mitterrand : quelques paragraphes sur l'élaboration de la loi Roudy (1982), aux pages : 207, 218, 229, 238, 261, 266, 276 et 329)

L'organisation pro-vie américaine National Right to Life a tenu les 24-26 juin 1993 son congrès annuel. Les 70 orateurs ont parcouru l'essentiel des points à connaître concernant l'avortement aux Etats-unis, les séquelles de l'avortement, le RU 486, l'utilisation de tissus foetaux pour les greffes, les lobbies pro-avortement, les droits parentaux, l'euthanasie...

Les exposes sont disponibles en cassettes audio (se renseigner pour la liste et les prix) auprès de :

Right to Life
1802 W. Galbraith Road
Cincinnati, OH 45239
USA

écouté pour vous
audio-cassettes

AGENDA

Paris, 26/09/93 (rappel)

Marche pour la vie. Départ bois de Boulogne (porte de l'hippodrome), 13h30. Arrivée Sacré-Coeur de Montmartre 16h30. 11h00 messe puis repas au point de départ.

Organisation : Renaissance Catholique, Laissez-les-Vivre, Association St Côme et St Damien, Jeune Chrétienté, Oeuvre de la Cité vivante, SOS Tout-petits, Union Féminine pour le respect et l'aide à la maternité, Union des nations pour une Europe chrétienne.

COMMUNIQUÉ

TransVIE recherche une personne connaissant le polonais et qui accepterait de lui traduire et résumer de temps à autre des informations en provenance de Pologne.

Contactez le journal.

BIBLIOGRAPHIE

Le droit de l'homme à la vie.

Jean-Marie Henneaux s.j., Institut d'Etudes Théologiques. ed. Brépols, 200 p. 165 FF.

(Réflexion philosophique et théologique. conseille par Famille Chrétienne, 22/07/93). [Non-reçu]

Energie, pollution, environnement : les éléments du débat.

Claude Ronneau. Ed. De Boeck-Wesmael, 1993. ISBN 2-8041-1714-6, 125 FF. (adhère au mythe de la surpopulation et conseille le contrôle des naissances) [Non-reçu]

L'embryon entre nos mains.

Série de 4 cassettes. Radio Notre-Dame, 1993. 200 FF + port.

Boutique Radio Notre-Dame, 10 rue des Barres, 75004 PARIS. Radio Notre-Dame a publié du 08/02 au 05/03/93 une série d'émissions de 15 minutes chacune sur les questions de bioéthique au commencement de la vie. En 20 chapitres, Elise Corcini nous fait faire le tour du problème, avec le parti pris d'interviewer aussi bien des moralistes que des praticiens, des couples que des chercheurs, des opposants que des partisans. Toute la qualité de cette série tient dans les liaisons entre les extraits d'interviews et l'organisation extrêmement judicieuse de la progression de la série qui, partant d'une description technique de la fivette, décortique la logique du désir d'enfants, les dérives avec le diagnostic pré-implantatoire et la chosification de l'embryon, pour aboutir naturellement à un autre regard sur l'embryon, celui que propose la sagesse chrétienne. Un document remarquable qui devrait figurer dans toute archive sonore, où l'on peut entendre par exemple un praticien de la «réduction embryonnaire» éluder les questions morales, un praticien de la fécondation in-vitro expliquer sans se troubler qu'il trie les embryons selon leur qualité («l'aspect qu'ils ont au microscope»), un autre expliquer la congélation d'embryons : «On descend pas dans l'azote liquide ..euh..comme ça, impunément (rire nerveux). Quand un embryon ..euh.. est congelé, s'il résiste à la congélation, son potentiel de développement est intact, c'est-à-dire qu'on a rien changé; mais s'il ne résiste pas, ce qui est quand même le cas d'un certain nombre d'embryons ..ben, ma foi, les cellules peuvent être lysées et il n'y a plus d'embryon du tout, il n'y a plus de développement possible. Mais ça . . ça fait partie de ce que j'appelle les aspects techniques».

Qu'advienne le jour où de tels propos serviront de charge à l'encontre de leurs auteurs, descendants spirituels du Docteur nazi Sigmund Rascher, qui précipitait des prisonniers dans l'eau gelée pour étudier la durée de survie des aviateurs allemands tombés en Mer du Nord ! En attendant, la perspective proche d'une discussion de lois sur la bioéthique au parlement, est une bonne occasion pour acquérir, écouter et faire écouter cette remarquable série.